



Contrat d'engagement de légumes

Période du 08/02/2024 au 05/09/2024 inclus

Contrat passé entre

Prénom & Nom du consommateur :

Adresse :

.....

Téléphone domicile : Tél.portable :

Adresse électronique :

Et

Prénoms & Noms des producteurs : Virgile CHAPEAU & Tiffany CHAPEAU

Raison sociale : EARL Ferme de la Bessède

Adresse : Ferme de la Bessède Rue des Marzats 24700 MONTPON-MENESTEROL

Tél.portable : 06 25 77 13 73

Adresse électronique : bessede@laposte.net

Le consommateur ou amapien s'engage en son nom à :

- régler d'avance l'achat des paniers de légumes aux producteurs,
- récupérer ou faire récupérer ses paniers durant la permanence de la distribution, (en cas de non retrait, aucun remboursement d'aucune sorte ne sera effectué)
- participer à la vie de l'AMAP et notamment assurer quelques permanences de distribution
- respecter la Charte des Amap ®
- trouver un remplaçant si, pour des raisons exceptionnelles (déménagement par ex.), il ne pouvait plus récupérer ses paniers
- à être solidaire avec les producteurs en acceptant les aléas de la production (incident climatique, parasites, ...) et en trouvant des solutions justes pour chacun des partis ;

Les producteurs s'engagent à :

- respecter la Charte des Amap ®
- approvisionner les amapiens de façon hebdomadaire en légumes variés de saison, dont la valeur des paniers correspond à une moyenne annuelle car la quantité de légumes peut varier selon les saisons et les aléas climatiques
- amener les paniers au lieu de distribution,
- informer les amapiens sur leurs savoirs faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques, et sociales en référence à la charte de l'Agriculture Paysanne et au Cahier des Charges de l'Agriculture Biologique, au moyen, notamment d'un bilan de saison et d'une visite annuelle sur le lieu de production
- à fournir des produits bio selon le cahier des charges AB (certification bio obtenue depuis 2012)
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à leurs engagements vis-à-vis des amapiens
- informer les amapiens par l'intermédiaire des coordinateurs de l'Amap de tout aléa important de production (intempéries, nuisibles ou autres ...) et proposer une solution juste qui sera étudiée avec les coordinateurs.

Les distributions se feront à la Maison des Associations de la commune sur le site de Villepreux, les jeudis soir de 18h30 à 19h.

Pour tout renseignement auprès de la coordonnatrice :

Myriam de Cournaud (06 18 12 38 35)

amap@panierdestourterelles.fr



Détail de l'engagement :

Engagement pour 26 paniers, (5 semaines sans paniers fixées par les producteurs en fonction de la production et des éventuelles intempéries).

Un choix est proposé entre 2 tailles de paniers :

Légumes pour famille de 1 à 2 personnes : 12€ / semaine

Légumes pour famille de 3 à 4 personnes : 18€ / semaine.



Prix des paniers	Total TTC	Total HT	TVA 5,5%
Paniers 12 €	312€	295.73€	13.27 €
Paniers à 18 €	468€	443.6 €	25.4 €

Règlement : Le paiement se fait à la signature du présent contrat avec remise des chèques pour l'année entière au coordinateur : chèques établis à l'ordre des maraîchers : **FERME DE LA BESSEDE**

Les chèques seront encaissés en début de période selon le choix effectué :

	Paniers à 12 €	Paniers à 18 €
Règlement de l'intégralité en 1 chèque	312 €	468 €
Règlement avec 2 chèques	2 chèques de 156€	2 chèques de 234 €
Règlement en chèques mensuels	8 chèques de 39 €	8 chèques de 58.5 €

Détail des chèques remis au coordinateur :

Titulaire du compte :

Établissement bancaire :

	Numéros des chèques	Montants		Numéros des chèques	Montants
1			7		
2			8		
3			9		
4			10		
5			11		
6			12		

La loi applicable est la loi française.

Nom et prénom et signature des producteurs

Tiffany CHAPEAU & Virgile CHAPEAU

Fait à Saint Aubin de Médoc le 2024

Nom et prénom et signature du consom'acteur

Pour tout renseignement auprès de la coordonnatrice :

Myriam de Cournaud (06 18 12 38 35)

amap@panierdestourterelles.fr

